

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un bulletin de pré-inscription à la formation des bénévoles associatifs organisée par le Conseil général des Bouches-du-Rhône ainsi qu'un programme détaillé des trois journées.

PUBLIC :

Cette formation s'adresse aux dirigeants bénévoles (président, trésorier, secrétaire ou leur représentant...) des petites associations c'est-à-dire composée uniquement de bénévoles ou de 1 ou 2 salariés.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire s'engagent à participer aux trois journées de formation (généralement une journée par semaine).

COMMENT S'INSCRIRE :

Retourner au service de la vie associative le **bulletin de pré-inscription** ci-joint accompagné des pièces suivantes :

- **extrait du J.O ou récépissé de création de la Préfecture**
- **liste des membres du bureau**

A réception du bulletin, le service de la vie associative contactera téléphoniquement les personnes intéressées pour leur proposer des dates de formation.

COUT :

Le Conseil général prend à sa charge le coût de la formation. Elle est donc gratuite pour les associations.